

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2025

Les membres du conseil ont rencontré en préambule de la réunion Hervé Gouard, technicien du Syndicat intercommunal de Chautagne, concernant le déploiement du projet Bib'ici proposé par Savoie Biblio en lien avec le Syndicat. La séance du conseil débute à 19h.

**Présents :** Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélie TRUNFIO.

**Absente :** Mélanie ZIZZO.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

## 1. Tarifs 2026 Salle des fêtes

Le Maire explique qu'un bilan financier a été réalisé par la secrétaire de mairie pour 2025. Ce bilan a fait apparaître un déficit bien plus limité qu'en 2024, principalement en raison d'une baisse des dépenses. Les prêts gratuits aux associations ont été plus réduits, en revanche, la relative faiblesse des locations extérieures a limité les recettes. Par ailleurs, il indique que le nouveau mode de fonctionnement concernant les frais de chauffage facturés aux associations, s'il a globalement fonctionné, a fait apparaître plusieurs problèmes : difficulté liée à l'application d'un tarif chauffage par jour, nombreuses remontées des associations quant à cette tarification qui ne s'applique pas dans les communes voisines, etc.

Le débat entre les membres du conseil conclut qu'il est nécessaire de mettre en place un tarif forfaitaire et non journalier pour les frais de chauffage facturés aux associations. Il est nécessaire de maintenir une tarification cuisine. Madame Lambert rappelle en outre que plusieurs communes voisines sont confrontées aux mêmes problèmes et qu'un échange entre les élus des différentes communes sera organisé après les élections municipales pour parvenir à une harmonisation des tarifs.

Les membres du conseil insistent sur la nécessité de traiter différemment la question des associations communales et celles des associations intercommunales ou à vocation sociale. Ils soulignent également la nécessité de réguler les locations longues (supérieures à deux jours).

Compte-tenu de ces éléments, le Maire propose de maintenir les tarifs résidents et extérieurs pour 2026. Pour les associations, la participation aux frais de chauffage sera fixée forfaitairement à 50 € pour les associations communales et à 60 € pour les associations intercommunales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) les tarifs annexés à la présente délibération et précise que ces tarifs s'appliqueront du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.**

## 2. Budget 2026 : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avec le vote du budget

Le Maire rappelle qu'il est possible d'ouvrir des crédits pour autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Ces crédits ne peuvent dépasser 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ainsi, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts au budget 2025 sur le budget principal selon la répartition suivante :

Compte	Budget 2025	Montant maximal (25%)	Montant proposé
203	20 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Total Chapitre 20</b>	<b>20 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
204182	19 754,49 €	4 938,62 €	4 900 €
2324	0 €	0 €	0 €
<b>Total Chapitre 204</b>	<b>19 754,49 €</b>	<b>4 938,62 €</b>	<b>4 900 €</b>
2118	6 000 €	1 500 €	1 500 €
2131	51 200 €	12 800 €	12 800 €
2152	261 000 €	65 250 €	65 200 €
21538	61 304,77 €	15 326,19 €	15 300 €
2158	6 000 €	1 500 €	1 500 €
2183	500 €	125 €	100 €
2184	8 000 €	2 000 €	2 000 €
2188	180 188,63 €	45 047,15 €	45 000 €
<b>Total Chapitre 21</b>	<b>574 193,40 €</b>	<b>143 548,34 €</b>	<b>143 400 €</b>
231	68 940,74 €	17 235,18 €	17 200 €
238	10 000 €	2 500 €	2 500 €
<b>Total Chapitre 23</b>	<b>78 940,74 €</b>	<b>19 735,18 €</b>	<b>19 700 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>692 888,63 €</b>	<b>173 222,14 €</b>	<b>173 000 €</b>

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) approuve l'ouverture des crédits à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et prend acte que ces crédits devront être inscrits au budget primitif 2026.***

### **3. Durée d'amortissement des subventions d'équipements**

Le Maire explique au conseil qu'actuellement sur le budget communal, qui relève de la comptabilité M57, aucun amortissement des biens n'est obligatoire. Cependant, quelle que soit la nomenclature comptable et la taille de la commune, il est obligatoire d'amortir les subventions d'équipement versées ou les fonds de concours, comme les montants remboursés au SDES dans le cadre des travaux de la Muraille, qui relèvent de sa maîtrise d'ouvrage, et qui ont été comptabilisés au chapitre 204. Il est proposé de fixer une durée d'amortissement courte, de 10 ans, afin de limiter dans le temps l'impact comptable de cette procédure.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la fixation d'une durée d'amortissement de 10 ans des subventions d'équipements comptabilisées aux comptes relevant du chapitre 204.***

### **4. Mise à disposition salles communales pour les candidats aux élections**

Le Maire rappelle que le premier tour des élections municipales aura lieu le Dimanche 15 Mars 2026. Les candidatures sont à déposer avant le 26 Février 2026, la campagne officielle se déroulera entre le 2 Mars 2026 et le 14 Mars 2026.

La loi du 21 Mai 2025 a étendu les modalités existant pour les communes de plus de 1000 à l'ensemble des communes : scrutin de liste bloquée et paritaire, élection des adjoints par liste et non plus un par un etc. L'effectif légal du conseil reste de 11 conseillers, pouvant être porté à 9 ou à 13. Dès à présent, des personnes souhaitant se présenter pourraient être amenées à demander d'utiliser une salle communale soit pour se réunir, soit pour organiser une réunion publique. Il convient d'assurer une égalité de traitement entre les candidats.

Aussi il est proposé de mettre à disposition gratuitement de tout citoyen le souhaitant une salle communale selon les modalités suivantes :

- Prêt réservé aux personnes inscrites sur la liste électorale de Vions,
- Gratuité du prêt pour la durée de la réunion,
- Fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Mise à disposition en priorité de la salle multiservices, puis de la salle des fêtes en seconde intention,
- Prêt réalisé sous réserve de la disponibilité de la salle au moment de la demande,
- Toute demande devra être effectuée auprès du secrétariat de mairie.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) d'approuver la proposition concernant la mise à disposition des salles en période pré-électorale.***

### **5. Demandes de subvention au titre du FDEC**

Pour rappel, les dossiers FDEC 2026 sont à déposer d'ici la fin de l'année, les DETR et DSIL avant janvier. Il est proposé de déposer un dossier au titre du FDEC pour les aménagements du parking de la salle des fêtes et de ses abords, travaux qui pourraient être réalisés dès 2026.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) de solliciter l'aide du conseil départemental de la Savoie au titre du FDEC 2026 pour les aménagements du parking de la salle des fêtes et autorise le Maire à déposer un dossier.***

### **6. Indemnité d'astreinte déneigement pour l'agent technique**

Le Maire rappelle que le déneigement peut être assuré par des membres du conseil comme c'est le cas depuis plusieurs années. Il est également envisagé en cas de besoin et d'indisponibilité de l'élu concerné, de faire appel à l'agent technique communal. Il convient dès lors de prévoir la possibilité de verser à l'agent une indemnité d'astreinte conformément aux règles de la fonction publique territoriale. Cette indemnité sera versée selon la grille fixée par décret soit :

Semaine complète = 159.20 €
Nuit = 10.75 €
Samedi ou récupération = 37.40 €
Dimanche ou Jour férié = 46.55 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin) = 116.20 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) approuve l'instauration de l'indemnité d'astreinte selon les montants fixés par décret et rappelés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 avril 2026.**

## **7. Subvention à l'OCCE pour l'organisation d'un voyage scolaire**

Madame la Directrice de l'Ecole de Chanaz a informé les communes de Chanaz et Vions qu'elle envisageait d'organiser un voyage scolaire en montagne d'une nuitée (nuit en refuge) pour sa classe de CM1 / CM2.

Du fait de l'aide apportée par le Conseil départemental dans le cadre du plan montagne et des aides apportées par le Sou des Ecoles, le coût demandé aux familles hors participation des communes serait de 45 €.

En accord avec la Commune de Chanaz, il est proposé d'apporter une aide de 15 € par enfant. Dans la classe 8 enfants habitent à Vions, 3 sont « extérieurs », pris en charge à part égale entre les communes de Vions et Chanaz. Ainsi, il est proposé de prévoir une subvention de 9,5 x 15 €, soit 142,5 €, à verser à l'OCCE.

*Le Maire, Manuel ARRAGAIN, concerné par cette aide, ne prend pas part au vote. Il quitte la séance et en confie la Présidence à Aurélia Trunfio, Première adjointe, qui propose de passer au vote.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix), approuve le versement d'une subvention de 142,5 € à l'OCCE, autorise le Maire à mandater la somme correspondante, et dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026.**

## **8. Renouvellement Convention location terrains**

La Convention qui lie la Commune à la Chèvrerie pour la location de la parcelle communale cadastrée A 1650 (surface 69a70) a été renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et prendra donc fin au 31 Décembre 2025. Il est proposé de signer une nouvelle convention mais pour une durée d'un an renouvelable – permettant ainsi de la faire évoluer en cas de modification de l'activité agricole actuelle.

Les autres clauses resteraient inchangées :

- Usage exclusivement agricole de la parcelle,
- Autorisation d'élaguer, de labourer, de modifier le sol à des fins agricoles,
- Remise à l'état primitif dans les six mois après expiration de la convention,
- Impossibilité pour l'exploitant de céder les droits conférés par cette convention,
- Redevance annuelle de 50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) d'approuver la nouvelle convention selon les clauses exposées ci-dessus et autorise le Maire à la signer.**

*Pour information, il est envisagé de modifier légèrement les conditions de location des jardins communaux (location annuelle de 17 € pour deux locataires de l'OPAC) afin de permettre de renouveler tacitement chaque année les conventions en cours (cette modification de règlement n'inclut pas de modification tarifaire et ne nécessite donc pas de délibération).*

## **9. Remboursement cycle vélo 2024 / 2025**

Le Maire explique que la classe des CM1 – CM2 de Julie FORESY a bénéficié l'année scolaire dernière d'un cycle vélo organisé dans le cadre du « Savoir Rouler ». A ce titre, la Commune de Chanaz a pris en charge la facture des moniteurs « Cycl'O Lac » et a perçu une subvention correspondant à 50% du coût de la prestation dans le cadre de l'aide du dispositif Générations Vélo. Les 600 € restant à charge de la commune sont à répartir selon le nombre d'enfants entre les communes. La Commune de Vions doit prendre en charge 9,5/22<sup>e</sup> du montant (7 enfants de Vions, 2,5 extérieurs), soit 259,09 € (montant à confirmer en séance).

Il est proposé de délibérer pour approuver le remboursement du à la commune de Chanaz.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) d'approuver le remboursement de la somme de 259,09 € à la Commune de Chanaz pour le cycle vélo réalisé sur l'année scolaire 2024 – 2025.**

## **10. Adhésion convention de recours à la mission secrétariat général de mairie itinérant**

Il est proposé d'adhérer au service de secrétariat de mairie itinérant du centre de gestion (adhésion gratuite). Le coût journalier de recours à cette mission est de 370 euros / jour, dû uniquement si le service est sollicité : en effet, le recours à cette mission ne s'effectue qu'en cas de vacance prolongée du poste de secrétariat et dans le cas où aucune solution temporaire locale ne peut être trouvée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) d'approuver l'adhésion à la mission secrétariat de mairie itinérant du centre de gestion et autorise le maire à signer la convention correspondante.**

## **11. Approbation des nouveaux statuts du SDES**

Le SDES, syndicat d'énergie de la Savoie, est un partenaire privilégié des communes du département pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux mais aussi un certain nombre de domaines d'actions. Ainsi, le SDES dont l'objet initial était l'organisation de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses domaines de compétence et accompagne les communes dans les missions et domaines suivants : enfouissement des réseaux secs, performance énergétique de l'éclairage public, rénovation énergétique du patrimoine bâti, production d'énergie renouvelable mais aussi mobilité électrique.

Le conseil syndical du SDES a approuvé une modification statutaire en date du 5 Novembre afin d'intégrer l'ensemble des ces missions élargies et de permettre l'adhésion d'intercommunalités ce qui n'est pas possible actuellement.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la modification statutaire est soumise à l'approbation des communes membres. Il est proposé d'approuver cette modification statutaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix) d'approuver la modification statutaire du SDES.**

## **12. Questions diverses :**

### **• Organisation vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le Vendredi 9 Janvier à partir de 19h. Une invitation sera distribuée dans toutes les boites aux lettres au tout début du mois de janvier.

### **• Actualités du SIVSC**

- La MicroFolies s'installe à Vions avec un programme qui démarrera le 17 Janvier sur la thématique « Centre Val de Loire » et notamment deux soirées prévues dont une avec le projection de l'Île aux Esclaves de Marivaux.
- Une nouvelle programmation culturelle autour du festival « Tout bleu tout rose » sera déployée du 14/02 au 25/04 sur les 6 communes du syndicat avec l'objectif de sensibiliser la population et notamment le jeune public aux stéréotypes de genre et à leur impact.

- **Actualités de Grand Lac** : retour sur le bilan de concertation avec les maires pour l'amélioration du fonctionnement entre l'agglomération et les communes.

### **• Travaux Muraille**

Jacques PERRILLAT-BOITEUX rappelle que les travaux de la Muraille sont presque achevés avec la réalisation des enrobés et le marquage. L'enrobé a été réalisé jusqu'en limite de domaine public. Certains habitants ont profité de la présence des entreprises pour réaliser à leurs frais des travaux sur leur propriété. Le câblage Enedis sera réalisé en début d'année, la dépose des poteaux existants interviendra en dernier.

### **• Etang Bleu**

Une demande de financement auprès de la CNR est en cours pour le remplacement de l'ensemble des planches abimées sur la passerelle, les pontons et la terrasse de la Guinguette. Ces travaux sont à réaliser avant le printemps. La gestion à venir de l'étang fera l'objet d'échanges au sein du conseil après les élections municipales.

**Date prochain conseil : Mercredi 14 Janvier à 19h.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

La séance du conseil étant terminée, les conseillers poursuivent les discussions par un échange sur les prochaines élections.

Le Maire  
Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance  
Michèle LAMBERT

